



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

DESS

Question écrite n° 29014

Texte de la question

M. Philippe Meunier attire l'attention de Mme la ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche sur les conséquences dommageables de la disparition d'un diplôme spécialisé en gérontologie. En effet, le Diplôme d'études supérieures spécialisées (DESS) action gérontologique et ingénierie sociale (AGIS) de l'université de Provence n'a pas reçu l'avis favorable de l'autorité compétente lui permettant de se transformer en master. L'instruction très formatée du dossier type, support de l'évaluation pour le passage en master, n'a pas permis d'exprimer les spécificités de ce diplôme voire même l'organisation singulière qui en découle à jouer en la défaveur de la formation au cours de l'évaluation. Ceci explique probablement l'avis défavorable. Or, cet avis défavorable signe la disparition du DESS et ainsi la disparition d'un diplôme formant des professionnels accomplis qui trouvent tous un emploi à l'issue de leur formation. Alors que la France a besoin de gérontologues diplômés pour faire face à son vieillissement démographique et aux pathologies inhérentes à celui-ci, il semble regrettable qu'une telle formation professionnalisante de l'université qui reçoit le soutien du monde professionnel du fait de la reconnaissance de la qualité de la formation et des professionnels qui en sont issus soit amenée à disparaître. Aussi, il lui demande qu'elle solution elle entend mettre en oeuvre pour défendre ce diplôme dont le projet de master AGIS s'inscrit parfaitement dans la réforme des Universités.

Texte de la réponse

Le diplôme d'études supérieures spécialisées, action gérontologique et ingénierie sociale » (DESS AGIS) de l'université de Provence existe effectivement depuis treize ans. Pour l'intégrer dans la réforme « licence-master-doctorat » (LMD), cet établissement l'a remplacé par un master qui a été expertisé par l'Agence d'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur (AERES) dans le cadre de la procédure d'habilitation à délivrer des diplômes nationaux pour la rentrée 2008. Celle-ci souligne qu'il continue de répondre, dans un environnement pédagogique et professionnel favorable, à un réel besoin social qui ne pourra aller qu'en s'accroissant. Le taux d'insertion professionnelle des étudiants diplômés depuis 2003 est par ailleurs satisfaisant : 70 % et 100 % respectivement à six et douze mois après l'obtention du diplôme. Le master intitulé « action gérontologique et ingénierie sociale » a été soumis, comme l'ensemble des diplômes présentés dans le cadre de la campagne d'habilitation 2008, à l'évaluation de l'AERES. L'avis de l'AERES a été réservé. Néanmoins, au vu des réponses apportées par l'université aux critiques et recommandations de l'AERES, le ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche a décidé, à l'issue du conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche (CNESER), d'habilitier ce master dans le cadre de l'offre de formation 2008-2012 de l'université de Provence, l'établissement devant s'engager, dans le cadre du prochain contrat quadriennal, à renforcer l'équipe pédagogique encadrant ce diplôme, ainsi que l'adossement à la recherche.

Données clés

Auteur : [M. Philippe Meunier](#)

Circonscription : Rhône (13^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 29014

Rubrique : Enseignement supérieur

Ministère interrogé : Enseignement supérieur et recherche

Ministère attributaire : Enseignement supérieur et recherche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 5 août 2008, page 6676

Réponse publiée le : 7 octobre 2008, page 8606